



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 14 avril 2022

Demandes de carte nationale d'identité ou de passeport : appel à l'anticipation

Le Préfet de l'Isère appelle les Isérois à anticiper leurs demandes de carte nationale d'identité ou de passeport. La période de réservations de vacances ou de préparation de départs à l'étranger pour des études ou un emploi commence traditionnellement au printemps. S'y ajoutent cette année la mise en œuvre effective du Brexit et l'engouement des Français pour des déplacements à l'étranger après deux années de restriction. Les communes iséroises enregistrent donc un afflux particulier de demandes de créations ou renouvellements de papiers d'identité qui peut se traduire par un délai de traitement rallongé.

Un passeport temporaire ne peut être délivré en urgence que dans certains cas précis et sur présentation de justificatifs : soit pour un déplacement urgent, notamment pour des raisons humanitaires ou médicales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille), soit pour des raisons professionnelles (départ imprévu ne pouvant pas être différé).

Pour faciliter vos démarches, le Préfet rappelle que le lieu de la demande ne dépend pas du domicile : il est possible de se rendre dans n'importe quelle mairie, y compris en dehors du département, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La liste des mairies ainsi que les pièces justificatives à fournir sont disponibles sur le site de la Préfecture :

- www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeports
- www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite

Contact presse Bureau de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

12, place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01